

INFOS

N°3/2013

UNISYLVA

L'AVENIR DE NOS FORÊTS

Septembre 2013

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	1
MARCHÉ DES BOIS DE-CHÊNE AU 1 ^{er} SEMESTRE 2013	2
COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	2
CONCRÉTISATION DU DÉVELOPPEMENT BOIS ÉNERGIE	3
EXPERTISE : L'EXPÉRIENCE EST INDISPENSABLE	4
SYLV ASSUR : ASSURANCE ADAPTÉE À LA FORÊT	4



ÉDITORIAL

Gestion durable = récoltes + travaux

La gestion durable, celle qui assure l'avenir productif, économique et environnemental de vos bois, implique un entretien puis un renouvellement des peuplements.

Dans nos régions la plupart des résineux voient leur productivité diminuer à partir de 60 ou 80 ans. De plus, le marché recherche de moins en moins les gros résineux qui ne sont plus utilisables dans les nouvelles scieries. Les chênes, dans les meilleures stations chênaies/charmaies, ne se régénèrent plus naturellement si les taillis ne sont pas exploités et les semis dégagés. Au fil des récoltes, le nombre de semenciers diminue, la régénération naturelle par glandée devient insuffisante et la production de bois d'oeuvre chute. Il faut dans les deux cas intervenir assez tôt pour engager le renouvellement des peuplements.

Plusieurs sylvicultures sont possibles mais toutes demandent un suivi régulier en récoltes et en travaux pour l'amélioration des peuplements et leur renouvellement.

Les Plans Simples de Gestion (PSG) prévoient ces travaux et ces récoltes au fil de années. Ces dernières peuvent être avancées ou retardées de cinq ans. Mais les avantages fiscaux qui sont attachés au Plan Simple de Gestion peuvent être remis en cause en cas de non réalisation constatée au bout de dix ans.

« La peur du gendarme » rejoint ici l'intérêt patrimonial des propriétaires pour pratiquer une sylviculture active. UNISYLVA est là pour ça ■

Georges de Montlaur
Président d'UNISYLVA

PUBLICATION

Directrice de la publication :
Sophie Farinotti
16, avenue Henri Laudier
18 000 Bourges
Tél : 02 48 70 45 60

Crédits photos : UNISYLVA

Ont collaboré à ce N° :

- Georges de Montlaur
- Christophe Bernard
- Jean-Luc Boisselier
- Gilles de Boncourt
- Sophie Farinotti
- Marie-José Hay
- Henri Joannin
- Benoît Rachez



«Une forêt privée gérée et préservée par un réseau d'hommes compétents au service des générations futures».

MARCHÉ DES BOIS DE CHÊNE AU 1^{er} SEMESTRE 2013

➤ Nette reprise des cours ...



Classement et tri des bois
=
Un plus indéniable

Calendrier des Ventes Groupées 2013

- 26/09 à Suilly la Tour (58)
- 10/10 à Montmarault (03)
- 21/11 à Cour Cheverny (41)

Chiffres clés UNISYLVA

Nombre d'adhérents : 11 300

Surface en gestion : 354 000 ha

16 bureaux et agences pour assurer un service au plus près de l'adhérent



Les premières **ventes groupées par appel d'offres** organisées au premier semestre 2013 par UNISYLVA montrent un faible taux d'invendus (10 %) et une nette reprise des cours pour le chêne par rapport à l'an passé à la même période (+ 10 à 20 % selon les volumes unitaires sur la base de 110 lots mis en vente). Voilà de quoi rassurer nos adhérents après une année 2012 en demi-teinte et les remotiver pour lancer les renouvellements de leur chênaies qui prennent des retards inquiétants pour la valeur de leur patrimoine et la pérennité de la filière toute entière.

Les prix des chênes **vendus exploités sur la base de contrats d'approvisionnement**, qui s'étaient mieux maintenus en 2012, restent attractifs ce qui traduit l'efficacité de nos démarches commerciales et de nos pratiques de tri des bois pour optimiser les ventes de toutes les qualités de chêne.

Votre coopérative couple souvent ces deux modes de mise en marchés sur une même parcelle : gros bois de qualité plutôt destinés à la ventes par appel d'offres, bois de plus petits diamètres

ou de qualités secondaires, plutôt destinés aux contrats d'approvisionnement sur la base de cahier des charges précis.

Ce couplage optimise votre revenu à la condition de ne pas affecter systématiquement les bois de forts diamètres à la vente par appel d'offres ! En effet, des **gros bois de qualités moyennes à médiocre** mériteront d'être retirés du lot à vendre pour en **homogénéiser la qualité** ce qui générera un prix moyen de vente sur pieds bien supérieur ! Ces mêmes gros bois gagneront à être vendus via les contrats d'approvisionnement de la coopérative, compléteront les quantités offertes aux clients en étant valorisés de façon optimale par un tri judicieux des différentes qualités.

C'est une des finesses de la vente des chênes en secteur Ligérien pour laquelle nos techniciens doivent expliquer et convaincre nos adhérents, parfois ancrés dans des habitudes qui ne correspondent plus vraiment aux marchés et donc à leur propre intérêt ■

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Lors de l'assemblée générale annuelle d'UNISYLVA statuant sur l'exercice 2012 le 21 juin dernier à Amboise, ont été rappelés les chiffres clés de l'activité de votre coopérative :

- **237 nouveaux adhérents** pour 4 352 ha ont rejoint notre coopérative en 2012.
- **Chiffre d'affaires de 36 m€** qui se maintient par rapport à 2011 (+ 0,3%) malgré un contexte marqué par la crise.
- En 2012, UNISYLVA a exploité, vendu et livré 520 000 m³ de bois sur la base des **contrats d'approvisionnement** avec la filière aval (+ 6%). Les prix sont restés fermes ou ont connu des progressions.
- S'ajoutent à ces volumes ceux des **ventes groupées** pour 131 500 m³ en 2012, en recul (- 9 %) lié à la conjugaison des difficultés sur le marché des gros douglas, l'atonie du marché du peuplier et la rétention de bois opérée par certains de nos adhérents devant des prix de vente en légère baisse sur 2012.

Le chiffre d'affaires des **travaux sylvicoles** chute à 1.9 m€ (-15 %) dans un contexte économique peu favorable aux investissements et une diminution drastique des mesures d'aide aux reboisements et régénérations. Ce contexte est quasi général au niveau national.

UNISYLVA a réalisé en 2012 :

- **175 documents de gestion durable** qui se répartissent comme suit :
 - 52 Règlements Types de Gestion pour une surface de 700 ha,
 - 123 Plans Simples de Gestion pour une surface de 12 800 ha.
- **58 dossiers d'estimation et d'expertise pour plus de 2 800 ha** (25% du chiffre d'affaires de notre activité de conseil, en forte hausse).
- **184 contrats pluri-annuels de suivi de plantations**.

NOS PROJETS 2013/2014

- Augmentation de la production de bois bûches transformés de 50 %.
- Développement du bois énergie (granulés, plaquettes) sur la base de contrats d'approvisionnement pluriannuels, qui permettront d'offrir à nos adhérents des débouchés supplémentaires pérennes et indispensables à l'amélioration de leur forêt et apportant un complément de revenu.
- Diversification des débouchés des bois d'œuvre de chêne, notamment de qualités secondaires.
- Poursuite de la collaboration active avec l'ensemble de nos partenaires de la forêt privée CRPF, SYNDICATS, CETEF, Services de l'Etat, des Conseils Régionaux et Généraux ■

CONCRÉTISATION DU DÉVELOPPEMENT BOIS ÉNERGIE

➤ Une opportunité pour la sylviculture ...

L'émergence de nouvelles centrales de cogénération (production d'électricité et de chaleur) et de nouvelles chaufferies nous permet depuis cette année de démarrer de façon significative la production de plaquettes forestières à l'échelle de la coopérative, notamment dans le Centre. Ces installations sont pour les plus importantes localisées à Orléans, Tours, Limoges, et dans une moindre mesure Poitiers, Moulins, Clermont-Ferrand et dans l'Yonne. De 10 000 tonnes de plaquettes forestières produites par UNISYLVA en 2012, ces projets vont nous permettre de croître à un niveau d'environ **70-80 000 tonnes par an dès 2015**.



Plaquettes forestières

La production de plaquettes forestières pour les grosses chaufferies ne nécessite pas un façonnage des bois et n'impose pas de diamètre minimum de récolte. Elle permet ainsi de réaliser des opérations sylvicoles et des coupes dont les produits ne trouveraient pas de débouchés sur les marchés classiques ou seraient trop onéreux à façonner.

Le bois énergie est donc une opportunité pour dynamiser la sylviculture à moindre coût et améliorer la qualité, la production et la rentabilité économique des forêts.

Exploitation de taillis ou peuplements médiocres usuellement non commercialisables. Ex : coupes d'emprise, reboisements de landes boisées sans valeur, coupes de taillis à vocation cynégétique...



Coupe rase de taillis inexploitable avant reboisement (Corrèze)

Augmentation de la part de bois exploités dans les coupes classiques. Diminution du diamètre fin bout de récolte, valorisation de toutes les essences, évacuation des bois secs, purges...



Broyage sur plateforme d'épicéas secs (Cantal)

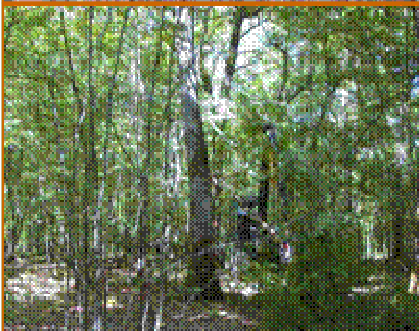
INTÉRÊTS DU BOIS ÉNERGIE AUX TRAVERS D'EXEMPLES



Coupes d'Eclaircies pré commerciales

- Permet de ne pas repousser la première éclaircie.
- Evite un nettoyage coûteux.

Première éclaircie précoce de chênes rouges (Haute Vienne)



Ouverture de cloisonnement et éclaircie de taillis

En particulier lorsque les brins sont de trop petits diamètres pour permettre une exploitation en bois rond (bois de chauffage ou trituration).

Eclaircie de taillis (Nièvre)

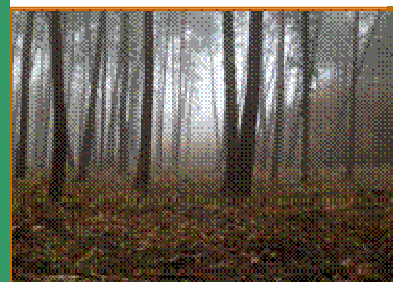


Récolte de rémanents avant replantation

Pratiquée dans certains cas lors d'une coupe rase, elle permet d'abaisser les coûts de reboisement.

Préparation de têtes de peuplier pour un broyage en plaquettes (Puy de Dôme)

Exploitation de sous-étage, relevé de couvert avant régénération ou présentation de lot à la vente.



Présentation d'un lot de pin après exploitation du sous-étage (41)

Les contrats d'approvisionnement de centrales et de chaufferies sont des contrats pluri-annuels dont les prix sont indexés. Ils permettront aux adhérents d'UNISYLVA de bénéficier de débouchés stables compatibles avec une sylviculture qui s'inscrit dans la durée. Ils permettront également de diminuer progressivement la surface minimale à offrir pour ce type de chantier. Ces possibilités ne sont rendues possibles **QUE PAR LE REGROUPEMENT DE L'OFFRE DE BOIS** qui seul permet à votre coopérative de négocier quantités et prix ■

L'expertise forestière consiste à donner une valeur aux biens forestiers (immeubles et meubles).

DES SERVICES TROP PEU CONNUS

- Assistance, conseils lors de sinistres, litiges ...
- Evaluation de la valeur d'un bien dans le cadre fiscal de succession.
- Evaluation de la valeur de parcelles à intégrer dans un contrat d'assurance.
- Evaluation d'un bien à vendre ou à acquérir.

Renseignements :
contacter votre agence
UNISYLVA

*Tarifs très compétitifs :
en moyenne 40 %
inférieur aux autres
assureurs français*



*Dommages causés par la
Tempête Xynthia en 2010*



Le domaine de l'expertise forestière couvre de multiples cas. Un propriétaire forestier peut y avoir recours s'il souhaite :

- Evaluer un bien à vendre ou acheter.
- Constituer un Groupement Forestier ou une structure équivalente dans l'objectif d'associer ses proches à la gestion de la forêt et ainsi préparer une succession.
- Positionner la valeur d'un patrimoine au regard de l'imposition à l'ISF.
- Évaluer les indemnités résultant de certains troubles (tempêtes, incendies, expropriation, servitudes...) ou certaines parcelles dans le cadre d'une souscription d'assurance incendie ou tempête.

L'estimation d'une forêt est un domaine complexe qui nécessite de solides connaissances sylvicoles, dendrométriques (accroissement, production...), économiques (marchés des biens et services, marchés des bois...) et juridiques (droit civil, rural, forestier, fiscal...).

Votre Coopérative met à votre service toutes ces compétences et mobilisent ses personnels techniques agréés Gestionnaires Forestiers Professionnels. 70 expertises seront ainsi réalisées cette année à votre demande.

La détermination de la valeur d'une forêt dépend de l'usage qu'en fait le possesseur ou que veut en faire celui qui la convoite. Le calcul dépend d'une valeur technique, d'une valeur « hors bois » et d'une valeur vénale.

LA VALEUR TECHNIQUE

Elle se décompose en une valeur du sol (fonds) qui est fonction de la fertilité, de la localisation géographique de la forêt et d'une valeur des peuplements (superficie) qui nécessite le

recensement de toutes les parcelles (essence, nombre de tiges/ha, qualité), l'estimation de la valeur d'avenir des jeunes peuplements, la prise en compte de la facilité de mobilisation des bois, des contraintes topographiques...

LA VALEUR DES « HORS BOIS »

Il s'agit d'une valeur attribuée aux immeubles bâtis, matériels forestiers et valeurs d'agrément liées à la chasse, pêche, cueillette de champignons.

LA VALEUR VÉNALE

C'est la valeur à laquelle on peut espérer vendre un bien dans un contexte économique donné. C'est une adaptation de la valeur technique associée à la valeur « hors bois » calculée aux tendances du marché.

UNISYLVA détient un savoir faire de 40 ans qui repose sur des valeurs soigneusement entretenues dans la coopérative : technicité, précision, impartialité, probité, confidentialité.

Un plus de taille et une diminution du risque pour tous ses adhérents quand on connaît **les répercussions financières que peut avoir une expertise mal conduite ou peu professionnelle dans le cadre sensible d'une indemnisation, d'une vente ou d'un contrôle fiscal** ■



SYLVASSUR : UNE ASSURANCE ADAPTÉE À LA FORÊT

➤ L'assurance des Forestiers Privés de France...

Cette nouvelle assurance forestière est réalisée en partenariat entre la fédération **Forestiers Privés de France (FPF)**, le Groupe Verspieren (courtier en assurances depuis 1880) et la LLOYD'S de Londres.

Pour souscrire cette assurance il faut être adhérent à un syndicat de Forestiers Privés membre de FPF. Le propriétaire forestier à la choix entre deux contrats :

- Le **contrat Incendie** qui couvre des dommages liés aux incendies, à la foudre,
- Le **contrat Incendie et Tempête** garantissant en plus les dégâts de vents, ouragans et tornades.

Il n'est pas obligatoire d'assurer la totalité de sa forêt, celle-ci peut être assurée parcelle par parcelle.

De plus, vous pouvez opter, selon l'âge et le type de parcelles, pour une couverture assise sur la valeur réelle de vos bois ou bien sur leur valeur d'avenir.

Vous bénéficierez d'un traitement rapide de votre indemnisation avec choix entre 3 seuils d'indemnisation totale de 50 % , 65 % ou 75 %.

Les coopératives forestières françaises ont signé un partenariat avec FPF pour favoriser la diffusion de ce contrat attractif et assurer le conseil d'expertise des parcelles à assurer ■

Contact : votre agence locale UNISYLVA

Retrouvez toutes nos coordonnées
sur notre site internet : www.unisylva.com